

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-377

DU 22 SEPTEMBRE 2021

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'APPRENTISSAGE : MAJORATION DES COÛTS-CONTRATS DES OF-CFA

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail, notamment le livre II de la 6e partie ;

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 22 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2020-018 du 5 mars 2020 : « L'Apprentissage, la Région s'engage » ;

VU la délibération n° CP 2020-422 du 23 septembre 2020 : « Mise en œuvre de la politique régionale de l'apprentissage : majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage des OF-CFA » ;

VU la délibération n° CP 2021-045 du 21 janvier 2021 : « E2C : 1ère affectation 2021 - Convention RGPD avec l'IPP - Majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage - Modification du dispositif aide au permis » présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-377 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Affectation des autorisations d'engagement aux organismes de formation (OF-CFA) au titre de la majoration des coûts contrats

Approuve les majorations attribuées aux OF-CFA pour l'année 2021 telles que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise la prise en compte des contrats d'apprentissage pour l'attribution des majorations des coûts contrats à compter du 1er septembre 2020, par dérogation prévue à l'article 29 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Affecte une autorisation d'engagement de **20 499 998 €**, disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 : (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200301 « Financement des CFA », sur le budget 2021.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121559-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Synthèse des majorations proposées au vote

BENEFICIAIRES	BONUS VERT	MAJORATION TOTALE	NOMBRE DE CONTRATS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE	43 219 €	1 488 795 €	1 104
ADMT ASS DEVELOP METIER TABLE/ECOLE PARIS MET TABL	- €	1 293 686 €	988
AFORPA	100 000 €	1 278 459 €	900
FACULTE DES METIERS ESSONNE	100 000 €	1 219 536 €	855
AFGD ASS FORM GRD DIST	- €	1 095 967 €	837
IGS INST GESTION SOCIALE	8 143 €	988 882 €	749
AFORP	- €	932 292 €	712
CEFIPA CTRE FORMAT INGENIEURS PAR L ALTERNANCE	100 000 €	838 501 €	564
CERFAL CENTRE REGIONAL DE FORMATION MULTIPROFESSIONNEL	- €	756 832 €	578
ARFA ASS REG FORM ANIMAT	- €	741 678 €	512
CEPROC CTRE FORMATION APPRENTIS CHARCUTERIE	- €	592 473 €	409
EPLFPA LA BRETONNIERE	64 306 €	591 593 €	364
INHNI PARIS INST NAL HY GIENE & NETTOYAGE INDUS	- €	567 847 €	392
CMA REGION IDF	- €	556 494 €	425
AFMAÉ	- €	454 361 €	347
BTP CFA IDF	20 879 €	442 505 €	322
FCMB FED COMP METIER BAT	- €	425 885 €	294
FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE	18 373 €	425 596 €	311
IFPASS INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L ASSURANCE	- €	421 626 €	322
ASSOCIATION INGENIEURS 2000	- €	404 604 €	309
INCM	- €	336 515 €	257
CPO APPRENTISSAGE BTP	- €	312 895 €	216
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE CHAMBOURCY	36 538 €	290 041 €	175
CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	- €	285 372 €	197
CFA DU BATIMENT SAINT-LAMBERT FORMATION	32 362 €	267 680 €	155
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE-BERGERIE NATIONALE	- €	241 914 €	167
STELO FORMATION	32 153 €	233 800 €	154
MAISON FAMILIALE GRANGE COLOMBES CFA	- €	226 209 €	149
AFUNA CFA SUP 2000	- €	223 907 €	171
UCPA FORMATION	- €	201 647 €	154
OG DU CENTRE GUSTAVE EIFFEL	26 516 €	192 809 €	127
ASS GESTION CTRE FORMA APPRENTIS ST JEAN CFA ST JEAN	- €	192 809 €	127
PRO-ALTERNA	- €	191 172 €	146
GROUPE IGS-CIEFA	1 253 €	185 878 €	141
ASSO COMPTABLES METIERS ET PROFESSIONS	- €	176 728 €	122
CFA DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARROSSERIE - CARPROMO	- €	173 073 €	114
MFR MAISON FAMILIALE RUR DU MOULIN DE LA PLANCHE	- €	167 000 €	110
AFIPE ASS FORM INTERPROF PE	20 879 €	165 738 €	100
STEPHENSON FORMATION	- €	144 034 €	110
INSTITUT FRANCAIS DE LA MODE	- €	140 106 €	107
CAIA APPRENTIS INDUSTRIE AMEUBLEMENT	- €	124 579 €	86
GIP-FCIP DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES	- €	124 393 €	95
ECOLE DU BREUIL - CFA	12 110 €	100 164 €	58
ANIM&COM CONSULTANT	- €	77 427 €	51
AFASAM - CFASVA	- €	75 327 €	52

IFRIA INST FORM REG IN DUS AGRO ALIMENTAIRES	- €	51 618 €	34
AGESUP ASS PROMO GES TION CTRE ENS SUP A EVRY	2 297 €	40 269 €	29
ACE ASS DES COMPTABLES ENSEIGNEMENT	- €	18 332 €	14
ISS INST SOUDURE INDUSTRI	- €	13 094 €	10
COMPÉTENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	- €	7 856 €	6

TOTAL

20 499 998 €